

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2024

Le vingt-neuf avril deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Rochetoirin, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme Marie-Christine FRACHON, Maire, suite à sa convocation du 24 avril 2024.

Présents : Marie-Christine FRACHON, Anne DELEZENNE, Alain DAVID, Renée BEAUGELIN, Mickaël OUDOT, Richard France, Aude REMY, Fabrice VERSINI.

Excusés : Jérôme NAMOURIC, Laure DUMAZEL, Eloïse POLLAUD METRAL

Absents : Raphaëlle ROSSI, Alexandre GAUTHIER, Sophie FAVRE

Secrétaire de séance : Anne DELEZENNE.

Ordre du jour :

A- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 09 avril 2024.

B- Délibérations

- 1- Détermination du nombre d'adjoints au maire
- 2- Actualisation des tarifs de la Taxe Locale sur le Publicité Extérieure
- 3- Feux d'artifice du 14 juillet 2024
- 4- Subvention aux associations pour remboursement des frais de location de la salle des fêtes
- 5- Remboursement des frais de route engagés par les bénévoles de la bibliothèque
- 6- Demande de subvention auprès du conseil départemental pour les travaux de voirie
- 7- Convention avec le Syclum pour la mise en place d'un site de compostage partagé
- 8- Contrat de maintenance pour le défibrillateur avec Sauvie
- 9- Questions diverses

Le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès- verbal du 09 avril 2024. Aucune remarque n'est formulée, le PV est approuvé à l'unanimité.

1- Détermination du nombre d'adjoints au maire.

Suite au décès de Joël Rondet, 1^{er} adjoint, Marie-Christine Frachon propose au conseil municipal de supprimer un poste d'adjoint, les autres adjoints acceptant de l'aider dans le suivi des dossiers dont il avait la charge.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte la proposition et fixe à trois le nombre de postes d'adjoints au maire

2- Actualisation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure.

Le maire rappelle au conseil municipal qu'il a institué la taxe locale sur la publicité extérieure. Elle soumet à son approbation l'actualisation annuelle des tarifs.

Elle ajoute que la communauté de commune des Vals du Dauphiné, en cours l'élaboration d'un règlement de publicité, a fait un état de lieux de la publicité sur

l'ensemble de son territoire, dont le bilan concernant Rochetoirin ne relève que peu d'infraction à la réglementation nationale.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Actualise** les tarifs de la T.L.P.E. comme suit :

Enseignes		Dispositifs publicitaires et pré enseignes (supports non numériques)		Dispositifs publicitaires et pré enseignes (supports numériques)	
Superficie >12m ² et < ou égale à 50m ²	Superficie > à 50 m ²	superficie inférieure ou égale à 50 m ²	superficie supérieure à 50 m ²	superficie inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²
46,60 €	93,20 €	23,30 €	46,60 €	69,90 €	139,80 €

- **Maintient** les exonérations sur les dispositifs ou supports suivants :
 - supports dédiés à l'affichage de publicités non commerciales,
 - dispositifs concernant des spectacles,
 - supports prescrits par une disposition légale ou réglementaire (panneaux électoraux par exemple) ou imposés par une convention signée avec l'État,
 - localisation de professions réglementées (plaques de notaires, de médecins, etc.),
 - panneaux de signalisation directionnelle apposés sur un immeuble ou installés sur un terrain et relatifs à une activité ou à un service qui y est proposé,
 - panneaux d'information sur les horaires, moyens de paiement ou tarifs de l'activité exercée (à condition que la superficie cumulée du support soit inférieure ou égale à 1 m² pour les tarifs),

3- Feu d'artifice du 14 juillet

Le maire rappelle que l'an dernier la commune avait financé dans son intégralité le feu d'artifice du 14 juillet et propose de maintenir cette décision, au regard de la nature et de l'objet de cette manifestation dont l'organisation est assurée par le Comité des fêtes.

Elle en profite pour remercier les conseillers municipaux qui ont participé à l'organisation de la dernière soirée concert du Comité des fêtes, qui fut un succès.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition du maire et décide de la prise en charge financière du feu d'artifice du 14 juillet pour un montant de 3 440 € TTC.

4- Subvention aux associations pour remboursement des frais de location de la salle des fêtes

Le maire rappelle que les associations communales qui oeuvrent pour l'animation du village peuvent solliciter le remboursement des frais de location de la salle des fêtes.

Elle fait part à l'assemblée des dernières demandes reçues et le conseil municipal, à l'unanimité, attribue les subventions suivantes :

- 400 € au G'Nilles Club pour sa matinée diots du 29 janvier 2023 (65 €), sa soirée finale des cartes du 15 avril 2023 (135 €), sa soirée aligot du 04 novembre 2023 (135 €) et sa matinée diots du 28 janvier 2024 (65 €).
- 65 € à l'ACCA pour sa matinée boudins du 19 novembre 2023
- 225 € au Sou des écoles pour sa soirée Halloween du 20 octobre 2023
- 135 € à la Bonne excuse pour son tournoi de tarot le 25 novembre 2023
- 225 € à Nuit Blanche pour son réveillon de la St Sylvestre du 31 décembre 2023
- 50 € à la Fnaca pour son après-midi bugnes du 11 février 2024

5- Remboursement des frais de route engagés par les bénévoles de la bibliothèque

Madame le maire fait part de demandes de remboursement de frais déposées par la responsable bénévole de la bibliothèque pour sa participation aux réunions de réseaux et à Cultura pour l'achat de livres.

Elle souligne les actions et le volontariat des bénévoles de Rochetoirin, qui se montrent très actives dans le réseau.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le remboursement des frais de route ci-dessus désignés qui représentent un total de 54 kms et un montant de 24,30 €.

6- Demande de subvention auprès du conseil départemental pour les travaux de voirie

Alain David, adjoint à la voirie, explique que la commission voirie a répertorié les travaux qu'il convient de réaliser cette année sur la voirie communale. Ils concernent la rue de l'église et l'accès au bâtiment, la route de Romanèche, le chemin de Coiraton, le chemin du Moulin de l'Enfer, pour un montant total des travaux de 56 684,18 €HT, soit 67 421,01 €TTC. Il propose de solliciter comme chaque année l'aide financière du Conseil Départemental.

Mickaël Oudot ayant demandé le montant la subvention attendue, Marie-Christine Frachon répond que le taux est de 50 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'aide financière du conseil départemental dans le cadre de la dotation territoriale pour ces travaux de voirie.

7- Convention avec le Sylcum pour la mise en place d'un site de compostage partagé

Le Maire rappelle qu'un site de compostage partagé a été installé à proximité de l'aire de jeux. Son inauguration a dû être reporté, mais il est nécessaire de signer une convention avec les Sylcum qui accompagne la commune.

Richard France demande si tous les habitants pourront bénéficier du composte produit, Marie-Christine répond dans l'affirmative et ajoute que le référent du sylcum sera présent à l'inauguration pour répondre à toutes les questions.

Le conseil municipal ayant été destinataire du document en amont, à l'unanimité, approuve la convention proposée par le Syclum de Morestel pour la mise en place d'un site de compostage partagé

8- Contrat de maintenance pour le défibrillateur avec Sauvie

Le Maire rappelle que le défibrillateur installé à la salle des fêtes a été remplacé par un équipement neuf l'an dernier et qu'une maintenance annuelle doit être réalisée afin d'en assurer le bon fonctionnement.

La société Sauvie, fournisseur de l'appareil, en capacité de fournir cette prestation, propose au conseil municipal de signer avec elle un contrat de maintenance pour une durée de 5 ans, pour un montant de 180 € TTC par an.

Après avoir pris connaissance du document, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le contrat de maintenance pour le défibrillateur proposé par Sauvie SARL.

9- Questions diverses

Marie-Christine Frachon annonce la Fête de la nature le 25 mai à Biol, rappelle la cérémonie du 8 mai à 11h.

Aude Remy demande si la mairie a des informations sur le devenir du local de Comptoir de Campagne. Marie-Christine Frachon répond qu'il est lié au fonds de commerce qui devrait être vendu aux enchères

Après questionnement par Richard France le maire explique qu'après avoir été retardé, le cheminement doux le long de la RD1006 depuis Cessieu devrait se poursuivre jusqu'à Rochetoirin.

La séance est levée à 19h25

Marie-Christine FRACHON
Maire de Rochetoirin

Anne DELEZENNE
Secrétaire de séance